



La commission exécutive s'est réunie au complet, de gauche à droite, M. Richard W. Pound, le Prince Alexandre de Mérode, M. Ashwini Kumar, S.E. M. Louis Guirandou N'Diaye, M^{re} Monique Berlioux, Directeur, S.E. M. Juan Antonio Samaranch, Président, M. Alexandru Siperco, M. Virgilio de Leon, M. Julian K. Roosevelt, le Major Sylvio de Magalhaes Padilha.

Motion adoptée par la commission des athlètes

A l'issue de sa réunion, qui s'est tenue le 20 novembre 1983 à Lausanne, la commission des athlètes a adopté à l'unanimité la motion suivante rédigée par M. Edwin Moses :

« Les Jeux Olympiques et la politique :

Cette déclaration a pour fondement l'intrusion répétée de la politique dans le monde olympique.

En tant que représentants des athlètes au sein du Mouvement olympique, nous prenons acte de l'existence de nombreux facteurs inconnus et incontrôlables qui existent dans le monde moderne. Nous estimons néanmoins que les sportifs d'aujourd'hui dans leur grande majorité souhaitent être en mesure de récolter les fruits de leurs efforts acharnés et de

concourir sans être soumis à une pression ou une influence politique mal venue.

La commission des athlètes du Comité International Olympique affirme à l'unanimité que la participation aux Jeux Olympiques doit s'effectuer en accord avec la « Charte Olympique » (notamment pour ce qui est du dopage, de l'admission et de l'influence politique). En outre, tous les pays ayant un Comité National Olympique doivent être invités aux Jeux Olympiques par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques compétent et aucun CNO ne doit être éliminé par ce dernier. Nous répétons avec force qu'aucune organisation privée ou politique, y compris les CNO, qu'aucun gouvernement ou individu ne doit intervenir ou essayer d'empêcher la participation d'un athlète ou d'une équipe et de contrecarrer l'organisation des Jeux en général ».